



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 69120

## Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'impunité des membres des groupes armés en Algérie. D'après un rapport d'Amnesty International, les autorités algériennes n'ont adopté aucune mesure concrète en vue de déférer à la justice les membres des forces de sécurité ou des milices paramilitaires qui se seraient rendus responsables de violations des droits humains cette année ou au cours des années précédentes. C'est pourquoi il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre pour que les milliers d'homicides, de massacres, d'allégations de torture, de « disparitions », et d'enlèvements de ces dernières années puissent donner lieu à des enquêtes indépendantes.

## Texte de la réponse

Face à la violence intolérable et injustifiable qui a frappé l'Algérie ces dernières années, l'attitude de la France a toujours été dictée par un sentiment profond de solidarité. Le gouvernement français a toujours condamné de la manière la plus ferme les actes terroristes qui endeuillent le peuple algérien. La mise en oeuvre d'enquêtes indépendantes sur les violations des droits de l'homme commises durant ces dernières années se heurte à un certain nombre d'obstacles. Les autorités algériennes refusent en particulier fermement la création d'une commission d'enquête internationale. Elles considèrent en effet que les responsables des massacres perpétrés dans leur pays sont clairement identifiés et soulignent que les membres des forces de sécurité coupables d'exactions et de violations des droits humains ont été jugés par des tribunaux militaires. Personne ne conteste cependant aujourd'hui, en Algérie comme au sein de la communauté internationale, la nécessité d'une information plus complète et d'une plus grande ouverture sur l'extérieur. Les autorités algériennes autorisent depuis mars 2000 les associations de défense des droits de l'homme à se rendre dans leur pays. Amnesty International, Human Rights Watch, Freedom House, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Reporters sans frontières ont ainsi pu effectuer des missions d'enquête en Algérie. Le Gouvernement français souhaite encourager tout ce qui peut contribuer à une meilleure compréhension de la situation en Algérie. A cet égard, le dialogue politique franco-algérien, les rencontres régulières entre la troïka européenne et les autorités algériennes, les déplacements en nombre croissant de responsables politiques et de parlementaires français et européens en Algérie ont permis de créer de nouveaux contacts entre les deux rives de la Méditerranée. Les autorités françaises continueront d'encourager vivement ces échanges. Elles souhaitent en particulier que les autorités algériennes coopèrent plus étroitement avec les mécanismes des Nations unies en charge du respect des droits de l'homme.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69120

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 novembre 2001, page 6547

**Réponse publiée le** : 18 mars 2002, page 1515